



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 20/04/2026
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE, Gilles AUDRAS, Rachel MORELL, Stéphane MAURIN, Anne-Marie TORE, Nicolas REYMOND, Maribel VALETTE, Alexis LHOSTE, Nathalie MICHEL, Christian GIRARD, Violaine MIRMAND, Sophie PREYNAT, Nicolas PASTRE.
Absents : Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON.
Myriam SAGNARD qui a donné procuration à Nathalie MICHEL
Secrétaire de séance : Nathalie MICHEL

OBJET : Participation financière de la commune au SIVOM « De Fleuve en Vallées » pour l'année 2026.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2026,

Le Conseil municipal prend connaissance de la demande du conseil syndical du SIVOM « De Fleuve en Vallées » relative à la participation des communes adhérentes pour l'année 2026.

1 – Participation extrascolaire

La participation extrascolaire est répartie en fonction du nombre d'habitants de chaque commune au 1er janvier 2026, hors montant des loyers répartis à parts égales.

Soit pour la commune de Blavozy :

Une participation de **51 100,00 €** pour les activités extrascolaires

Les modalités de versement sont les suivantes :

1er acompte : à partir du 01/02/N → 35 % de la participation votée N-1

2ème acompte : à partir du 01/06/N → 35 % de la participation votée N

Solde : à partir du 01/10/N → participation N déduction faite des acomptes

2 – Participation périscolaire

La participation périscolaire est répartie en fonction du nombre d'habitants au 1er janvier 2026 pour l'accueil des mercredis, et en fonction du reste à charge de chaque école pour l'accueil en temps périscolaire.

Soit pour la commune de Blavozy :

Une participation de **72 000,00 €** pour les activités périscolaires

Les modalités de versement sont les suivantes :

1er acompte : à partir du 01/02/N → 25 % de la participation N-1

2ème acompte : à partir du 01/06/N → 25 % de la participation N

3ème acompte : à partir du 01/10/N → 25 % de la participation N

Solde : à partir du 31/12/N → participation N déduction faite des acomptes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **DE DONNER** un avis favorable au versement de ces participations au SIVOM « De Fleuve en Vallées »,
- **D'INSCRIRE** ces dépenses au budget communal :
 - au compte **65561** pour les activités extrascolaires,
 - au compte **6218** pour les activités périscolaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Nathalie MICHEL



Fait et délibéré le 27/04/2026
Pour extrait certifié conforme